

Après son admission à l'université, l'étudiant doit, chaque année, se présenter le ou les jours réservés à cet effet, pour s'inscrire pour l'année en cours et payer les frais de scolarité établis. Tout retard d'inscription entraîne généralement des frais supplémentaires. Certains établissements offrent aux étudiants étrangers des programmes spéciaux d'orientation qui commencent juste avant le début de l'année normale.

II BOURSES D'ÉTUDES, DE RECHERCHE, D'ASSISTANAT ET AUTRES MODES D'AIDE FINANCIÈRE

Les universités canadiennes ne disposent que rarement de fonds pour aider les étudiants étrangers à venir poursuivre au Canada des études au niveau du baccalauréat. La plupart des bourses offertes par les universités et le gouvernement canadiens se limitent aux études de niveau supérieur au baccalauréat⁴. Pour tout renseignement concernant l'aide financière offerte par un établissement en particulier, il faut écrire à l'université en question une année avant de s'inscrire.

Pour le moment, les étudiants étrangers sont admissibles aux programmes suivants du gouvernement canadien:

- a) Programme de bourses d'études et de recherche du Commonwealth: ce programme sert à donner aux étudiants du Commonwealth la possibilité de faire des études supérieures dans des pays du Commonwealth autres que le leur. Les candidats, qui doivent être désignés par les autorités scolaires de leur pays, sont donc priés de s'adresser à l'Agence des bourses du Commonwealth dans leur pays d'origine.
- b) Le programme d'assistance technique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI): l'assistance technique sous forme de bourses d'études universitaires et de formation au Canada est administrée par l'ACDI. Cette aide est accordée à la demande des gouvernements bénéficiaires. Les étudiants admissibles aux bourses des divers programmes de l'ACDI doivent être désignés par leur propre gouvernement. Le candidat éventuel doit donc s'adresser, pour tous renseignements supplémentaires, au

⁴ Tous les renseignements nécessaires sur les bourses accordées par le Canada se trouvent dans *Study Abroad* (Études à l'étranger et, en espagnol, *Estudios en el Extranjero*) XIX, UNESCO, 1972-1973, 1973-1974, pages 213 à 235.